



MATCH-PLAYS INTERCLUBS HIVER 2022-2023

Règlement de la compétition

*Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales amateurs.
Les règlements particuliers priment sur les règlements généraux.*

I – Conditions de Participation

Organisé par le Comité Départemental de Golf des Deux Sèvres le championnat Match-plays d'hiver Interclubs se déroule sur les 4 parcours du département selon le calendrier annexé au présent règlement.

Pour chacune des 3 rencontres de classement ainsi que pour la finale, les associations sportives constituent leur équipe, composée de 15 joueuses et joueurs amateurs licenciés des Clubs Deux Sèvres, à jour de leur certificat médical. Les constitutions d'équipes peuvent varier d'une rencontre à l'autre ainsi que pour la finale. Les catégories d'âge sont libres.

Une seule exigence : l'équipe doit comporter au minimum 3 dames pour chaque rencontre. Pour chaque manquement à ce point de règlement, l'équipe concernée perdra autant de matchs que de dames manquantes.

II – Forme de Jeu

Match-plays : 7 matchs en simple, 4 matchs en double – foursome

Repères de départs : rouge pour les dames, jaune pour les messieurs

III – Organisation des matchs

Chaque association constitue sa liste de 15 joueuses et joueurs.

Les 7 joueuses et joueurs participants aux simples sont inscrits dans une liste classée par ordre croissant d'index.

Les 4 équipes participant aux doubles sont inscrites (avec mention du nom et de l'index des joueurs) dans une liste classée par ordre croissant du total des index de chaque double.

Lors de chaque rencontre 2 matchs sont joués. Par exemple le 15 décembre, Mazière vs Bressuire et Niort vs Les Forges.

En simples, le meilleur index de Niort joue contre le meilleur index des Forges, et ainsi de suite jusqu'au 7^{ème} match.

En doubles l'équipe de Niort ayant le plus bas cumul d'index jouera contre le double des Forges ayant le plus bas cumul d'index.

Chaque victoire apporte un point à son équipe. En cas d'égalité au 18^{ème} trou, chaque équipe reçoit 0,5 point. En cas d'égalité entre les équipes, le départage est fait sur le nombre de points gagnés sur les doubles ; si les deux clubs sont toujours à égalité, l'équipe gagnante est celle qui a gagné le 7^{ème} match en simple (en remontant si nécessaire sur les matchs précédant).

Au terme des 3 premières rencontres, le classement sera établi en prévision de la finale.

En cas d'égalité en nombre de rencontres gagnées, l'équipe ayant gagné la rencontre particulière l'emporte.

Le format de jeu de la finale est identique à celui indiqué ci-dessus. Pour cette occasion l'équipe 1^{ère} est opposée à la 2^{ème}, la 3^{ème} rencontre la 4^{ème}.

IV – Engagements

Chaque association versera au comité départemental un droit d'inscription de 300€ pour l'ensemble de 4 tours.
Le comité aura à sa charge le versement aux gestionnaires des droits d'occupation des terrains.

V – Comité d'épreuve

Le Comité de l'épreuve comporte un représentant de chaque association et un représentant du CD Golf 79.

Au début de chaque rencontre le comité d'épreuve est chargé de d'assurer de la bonne organisation des matchs selon les règles énoncées ci dessus.

Le comité d'épreuve a la possibilité d'adapter ou modifier les règles locales en fonction de conditions météo particulières.

VI – Droit à l'Image

Tout participant accorde aux organisateurs le droit de photographier ou de filmer sa participation à l'évènement à des fins promotionnelles et publicitaires nécessaires à la communication.

La participation à cette épreuve implique l'acceptation expresse et sans réserve du présent règlement